



**FONCTIONS PUBLIQUES – CGC –  
63, rue du Rocher – 75008 PARIS –**

☎ 01.55.30.13.43 ☎ 01.55.30.13.44

☎ 01.44.70.65.90 ☎ 01.44.70.65.99

e-mail : [UFCFP.CGC@wanadoo.fr](mailto:UFCFP.CGC@wanadoo.fr)

<http://www.fp-cgc.org>

Le 9 avril 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Catégorie B : Une occasion manquée

Les Fonctions Publiques-CGC prennent acte de la fin de la négociation sur la catégorie B, qui se traduit par quelques avancées :

- Un allongement de carrière de 27 à 33 ans pour les catégories B et CII ;
- Un indice sommital de 3<sup>ème</sup> grade à l'indice brut 675 ;
- Un début de carrière à l'indice brut 325 ;
- Un reclassement de grade à grade pour les catégories B et CII ;
- L'engagement du passage de CII en A des techniciens supérieurs d'études et de fabrication.

Les Fonctions Publiques-CGC rappellent leur opposition à la fusion des catégories B et du classement indiciaire intermédiaire.

Les Fonctions Publiques-CGC dénoncent le refus du Gouvernement d'élever l'indice sommital de la catégorie B à l'indice brut 701 au minimum.

Les Fonctions Publiques-CGC regrettent le flou qui entoure la réforme de l'ensemble de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale, ainsi que la situation des infirmières et leur passage en catégorie A.

Il est inadmissible pour les fonctions publiques-CGC qu'une réforme attendue depuis plus de 10 ans par l'ensemble de la catégorie B, se traduise par une trop faible amplitude de la grille.

Pour les Fonctions Publiques-CGC il s'agit d'une occasion manquée pour redynamiser les personnels concernés et leur offrir un véritable espoir de carrière. Il est évident que seule la fonction publique de métiers permettra de véritables grilles indiciaires attractives pour l'ensemble de l'encadrement des trois fonctions publiques.

\*\*\*\*\*

Contact : Charles Bonissol 01.55.30.13.43